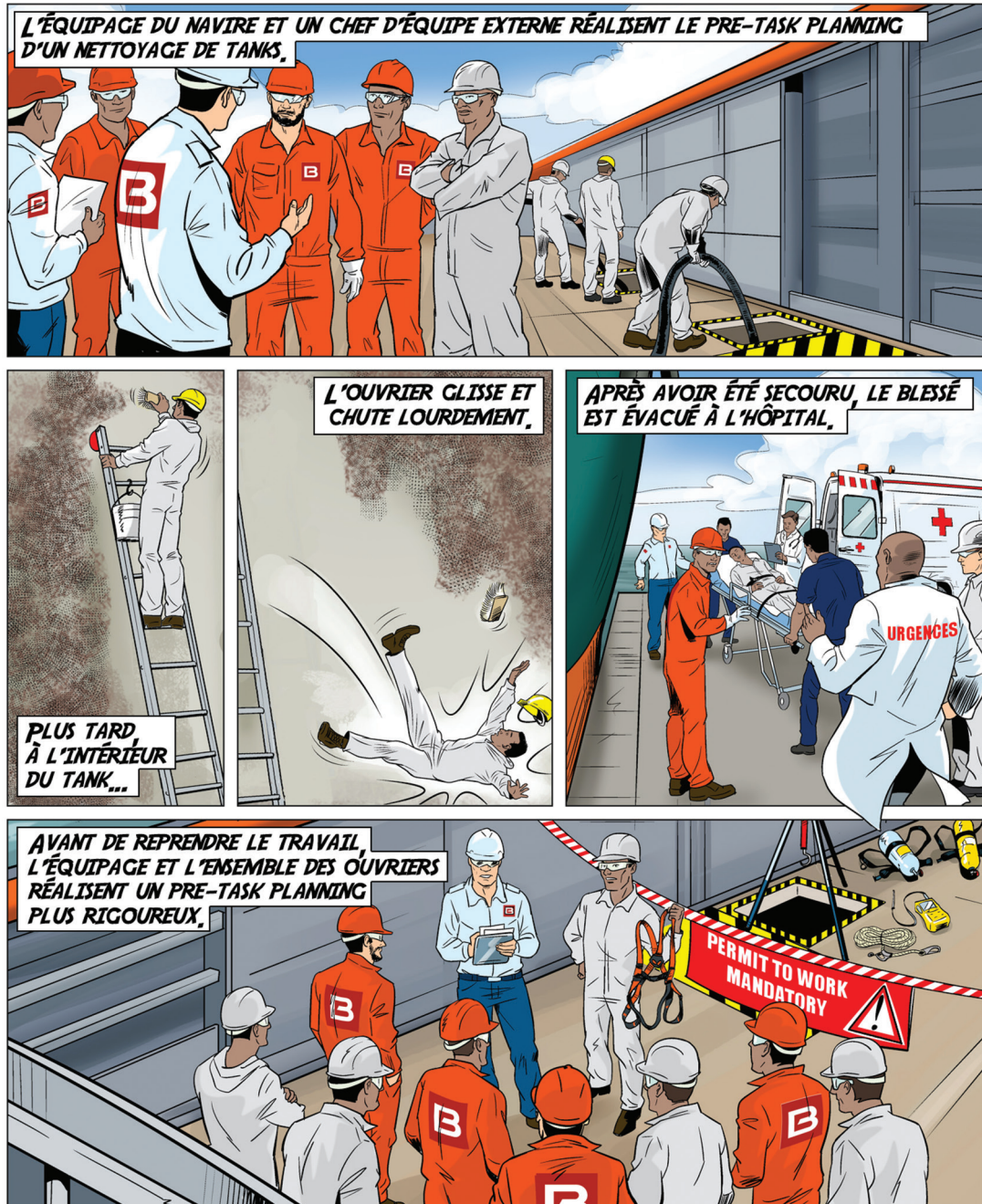


GESTION DE LA SÉCURITÉ AVEC LES PRESTATAIRES

Bien que notre équipage ait effectué un pre-task planning, ils n'ont pas traité tous les risques de manière adéquate. Tous les acteurs n'ont pas été impliqués et toutes les mesures d'atténuation n'étaient pas mises en place (par exemple, les harnais de sécurité et d'autres EPI étaient disponibles, mais n'ont pas été utilisés). Lorsque les prestataires de service travaillent à bord, l'équipage du navire assume la responsabilité de diriger, de vérifier, de contrôler et d'assurer la sécurité des opérations à chaque étape.

CE SAFETY POST EST BASÉ SUR DES ÉVÉNEMENTS RÉELS. VEUILLEZ L'IMPRIMER, L'AFFICHER ET EN DISCUTER !



GESTION DE LA SÉCURITÉ AVEC LES PRESTATAIRES

À FAIRE :

- Impliquer tout le personnel engagé dans la tâche lors de la planification préalable des tâches, y compris tous les membres du personnel de l'entrepreneur.
- S'assurer que les mesures d'atténuation des risques définies dans la planification préalable de tâches sont réellement en place.
- S'assurer que tout le personnel impliqué dans la tâche comprend les mesures d'atténuation des risques et s'y conforme.
- Définir et appliquer les mesures d'atténuation des risques spécifiques, liés à la spécificité de la tâche et pas toujours couverts par la JSA générique.

À NE PAS FAIRE :

- Oublier que le commandant est responsable de la prévention de tous les accidents survenus à bord.
- Prendre des raccourcis dans la préparation d'une tâche.
- Oublier de communiquer les procédures aux prestataires dans le cadre des travaux effectués en commun.